



Disputatio

Odile Gilon & Gaëlle Jeanmart

philocité

Sommaire

Introduction	p.3
A. Quelques éléments d'histoire	p.4
1. La dispute, une méthode d'enseignement et de recherche.....	p.4
2. Les rôles dans la <i>disputatio</i>	p.7
3. Les types et moments de la <i>disputatio</i>	p.8
4. Le rôle de la dialectique et des autorités dans la <i>disputatio</i>	p.10
5. Exemple de dispute	p.11
B. Le jeu « Disputatio »	p.13
1. Matériel du jeu	p.13
2. Mise en place du jeu	p.13
3. Déroulement du jeu	p.14
4. Les rôles et leurs missions.....	p.15
5. Les cartes de jeu.....	p.16
6. Les citations autour du travail.....	p.19
C. Compléments : les <i>sophismata</i>	p.22
D. Bibliographie	p.27

La *disputatio* médiévale : une méthode d'enseignement et de recherche pour aujourd'hui ?

La *disputatio* était, avec la *lectio*, l'une des méthodes principales d'enseignement dans les universités médiévales. Elle est souvent renvoyée à l'obscurité du Moyen Âge et au formalisme prêté à la scolastique. Et c'est bien dommage...

À l'heure des méthodes de discussions philosophiques et du succès de la pédagogie active, rangées dans les « Nouvelles Pratiques » ou les « Pédagogies Nouvelles », nous souhaitons au contraire remettre au goût du jour cette méthode canonique de l'université médiévale. Pourquoi ? Elle donnait en réalité à l'oralité une forme singulière à la fois dans la structure du discours et dans le rôle des participants et elle conférait ainsi aux élèves un rôle actif non seulement dans l'enseignement, mais également dans la recherche du maître. Les pédagogies actives n'ont pas fait mieux, peut-être même n'ont-elles pas été aussi loin dans la participation des élèves à l'élaboration même de la doctrine des maîtres.

Nous vous proposons donc d'en prendre connaissance, et puis de tester un jeu qui en formule les rôles et règles clairement. Ce document est ainsi divisé en deux parties, une première, historique, introduit à la compréhension de la *disputatio* médiévale ; une deuxième, didactique, propose les éléments d'adaptation du dispositif à une classe d'aujourd'hui.



Quelques éléments d'histoire

La *disputatio* est une méthode de discussion orale utilisée dans le cadre de l'enseignement médiéval (à partir du XIII^e siècle).

Nous avons pu en garder les traces grâce aux multiples *quaestiones disputatae* écrites par les maîtres.

La *disputatio* ou « dispute » est un dispositif de discussion dans lequel les rôles des participants sont codifiés et le contenu encadré de part en part par le maître, qui donne la question et conclut la dispute avec sa solution.

C. Bazan la définit comme suit : elle est une « forme régulière d'enseignement, d'apprentissage et de recherche, présidée par le maître, caractérisée par une méthode dialectique qui consiste à apporter et à examiner des arguments de raison et d'autorité qui s'opposent autour d'un problème théorique ou pratique, et qui sont fournis par les participants, et où le maître doit parvenir à une solution doctrinale par un acte de détermination qui le confirme dans sa fonction magistrale ».

Historiquement, cette méthode apparaît au XI^e siècle dans les débats théologiques et au XII^e siècle, le vocabulaire en nomme les étapes et le fonctionnement est fixé et elle a déjà le statut de méthode de recherche de la vérité. Au XIII^e siècle, elle se répand en même temps que se développe l'Université, comme l'une des deux méthodes canoniques d'enseignement, avec la *lectio*.

Reprenons-en les caractéristiques principales.

1. La dispute, une méthode d'enseignement et de recherche

À la différence de la *lectio*, qui représente la forme traditionnelle d'enseignement sous la forme d'une exégèse opérée par le maître, en prenant appui sur les autorités, la *disputatio* engage, à côté de l'interprétation du maître, celle des étudiants, qui participent à la dispute.

Ce dispositif de discussion permettait une construction collective, bien que très cadrée, du savoir, raison pour laquelle elle diffère de la *lectio*, qui engage seulement l'interprétation du maître. Les étudiants participent à l'élaboration d'une réponse, dont la solution est ultimement donnée par le maître, au moyen d'une discussion contradictoire, qui oppose les arguments pour et les arguments contre la thèse avancée.

Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, la *disputatio* ne dépend guère des disciplines enseignées et paraît un exercice uniforme que ce soit pour le *trivium* (grammaire, dialectique, rhétorique) ou le *quadrivium* (arithmétique, géométrie, astronomie, musique).

Par ailleurs, la *disputatio* se construit tout entière à partir d'arguments dont la validité logique et la valeur interprétative se jugent à coups d'accords ou de réfutation. Elle était donc tout autant une méthode d'enseignement que de recherche. Dans le cadre des disputes privées, organisées par le maître et auxquelles les étudiants participent, cette dimension de recherche est évidemment ténue, bien qu'elle ne soit pas absente. La solution n'est jamais déterminée à l'avance. Mais la dimension de recherche devient patente lorsque les maîtres disputent entre eux (disputes solennelles).

En tant que méthode d'enseignement, elle est un apprentissage du concept, du jugement et de la preuve.

En tant que méthode de recherche, elle permet au maître de mettre à l'épreuve sa thèse qui, s'il l'avait élaborée de manière solitaire, n'aurait jamais pu avoir la même cohérence qu'après avoir été éprouvée par une communauté de penseurs.

Les disputes marquent une évolution de la méthode d'enseignement, fondée précédemment, et depuis le début du Moyen âge, sur la *lectio*, le commentaire, l'exégèse ou l'interprétation des textes imposés par le maître. Il est généralement acquis que le genre de la *disputatio* est né de la *lectio* par l'intermédiaire de la *quaestio*.

La *lectio* est propre à une théologie « traditionnelle », fondée sur l'autorité des textes fondateurs. Le maître n'y est que l'instrument « passif » d'une vérité déjà soulignée par les autorités. Or, l'herméneutique de l'autorité pure n'est pas tenable à long terme, car, comme l'a noté Abélard dans son *Sic et Non*, qui fut condamné, les autorités peuvent se contredire entre elles, conduisant à une *dubitatio*, une *quaestio*. Pour le dire plus courtement, la dispute naît du commentaire en s'en détachant : quand on tombe sur deux textes qui présentent une contradiction, on tente de résoudre cette *questio* par une réponse dialectique. La *questio* n'est pas un échec (la contradiction n'est qu'apparente), elle est au contraire le moteur pour que le maître soit cette fois investi d'une véritable dynamique de recherche. C'est le sens qu'on peut donner au terme dialectique : ce qui apparaît à première vue comme une contradiction ne l'est pas une fois la contradiction dynamisée. Ce n'est en réalité que sous un point de vue qu'il y a contradiction : en raffinant le sens des termes et les angles de la problématisation, on verra que les deux autorités tiennent ensemble.



C'est lorsque la *quaestio* s'autonomisera du commentaire pour devenir un exercice à part entière que l'on parle de *disputatio*. En soi, donc, Abélard est l'inventeur du règlement rationnel de la *quaestio*, mais il reste cependant encore dans un univers de commentaire des textes ; les universités sont l'institution qui favorisera l'émergence d'un nouveau genre, la *quaestio* sous forme disputée, la *disputatio*.

Cela signifie que le texte « disparaît » de la *disputatio* ; il est pour ainsi dire implicitement présent, mais non en tant que source première. Cette relative disparition du texte permet de donner aux autorités un statut différent, car dans la *disputatio*, c'est la discussion rationnelle qui domine.

Les *lectio* ne vont cependant pas disparaître lorsque les *disputatio* gagneront en popularité : généralement, les disputes privées, que le maître était censé tenir pour enseigner, avaient lieu après les *lectio*, c'est-à-dire le commentaire des textes au programme. C'est à l'intérieur même du cursus d'un étudiant et non uniquement à l'échelle de l'évolution historique que se dessine le trajet qui mène du commentaire de textes à la controverse publique, qui est nourrie de ces lectures antérieures.

Le maître était tenu d'organiser un nombre défini de disputes pendant l'année ; de leur côté, les étudiants étaient tenus d'assister et de participer en tant qu'*opponents* et *respondens* aux disputes.



2. Les rôles dans la *Disputatio*

Les rôles étaient clairement fixés :

Le maître détermine par avance le sujet de la dispute. Il en donnera la solution dans sa *determinatio*, en répondant aux arguments opposés à la thèse qu'il soutient au terme de la dispute. Il n'intervient pas pour ainsi dire dans le fil de la dispute ; le maître peut cependant intervenir à tout moment afin d'aider un répondant ou un opposant, et afin de garantir le bon déroulement de la dispute.

Le respondens ou répondant argumente et répond aux objections avancées contre la thèse du maître par les opposants. A l'époque de Thomas, c'était au bachelier que revenait ce rôle, mais plusieurs bacheliers peuvent intervenir dans la dispute.

L'opponens ou opposant est celui qui s'oppose à la thèse ; il s'agissait des étudiants, des autres maîtres voire même des membres extérieurs invités lors d'une dispute solennelle.

La determinatio du maître n'était pas donnée tout de suite, mais un ou quelques jours après la dispute, dans une autre leçon. Cela peut se comprendre par le fatras invraisemblable d'arguments en tout sens en lequel consistait une dispute. Le maître donnait alors sa manière de déterminer (formuler) la doctrine de manière cohérente.

Le mot *determinatio* est important : le maître détermine la solution après la *disputatio*, cela signifie par conséquent qu'elle n'était pas donnée d'avance. Si le maître a pour obligation de conserver sa thèse initiale, c'est après la discussion qu'il en construira l'argumentaire. Sa thèse originelle est ainsi susceptible d'être reconstruite à partir des arguments concédés à la partie adverse. C'est d'une ouverture d'esprit peu commune aujourd'hui : quel enseignant procède encore ainsi ? C'est un état d'esprit qu'il serait utile de valoriser aujourd'hui. La réflexion de l'enseignant est ici nourrie par les débats, qu'il ne cherche pas conséquent pas à téléguidé pour qu'ils épousent les contours d'une position qu'il a prise inauguralement.

Dans la *determinatio*, le maître présentait d'abord aux étudiants et aux bacheliers de son institution les arguments soutenus pendant la dispute orale et mis en ordre par ses soins (*sed contra*) ; il apportait sa solution magistrale au problème posé (*corp.*) et répondait ensuite aux objections avancées contre sa propre thèse pendant la dispute, et défendues alors par son bachelier (*ad primum, ad secundum*, etc). Celle-ci ne doit pas être comprise comme un procès verbal d'une réunion, car le maître n'était pas tenu de respecter l'ordre des arguments ou leur longueur ; il pouvait en changer l'ordre, en déployer certains et en ajouter d'autres. C'est l'acte de détermination par le maître qui porte le nom de « question disputée » et qui constitue la version écrite et remaniée par le maître. La dispute pouvait en réalité faire l'objet de deux types de publications différentes : la *determinatio*, revue par le maître en vue d'une diffusion, et la *reportatio*, ou note de cours, prises par les étudiants ou bacheliers, qui pouvaient être revues par le maître, mais ne constituent pas pour autant une édition.



3. Les types et moments de la *disputatio*

Les maîtres se devaient donc d'organiser des disputes avec les étudiants sur les textes qu'ils enseignaient ; une fois par semaine, avait lieu une *disputatio* magistrorum, à laquelle participaient tous les maîtres et étudiants de la Faculté. Ces disputes jalonnaient ainsi le parcours de formation d'un étudiant : il devait avoir joué le rôle d'*opponens* et de *respondens* avant son baccalauréat, puis il devait participer à des disputes publiques. Les examens et concours avaient eux-mêmes la forme de disputes. Après l'examen du baccalauréat, le candidat devait tenir des disputes pendant quarante jours (période de la *determinatio*, appelée ainsi parce qu'il dirigeait et donnait la solution de ces disputes, c'est-à-dire qu'il les déterminait). Lors de la cérémonie de l'*inceptio*, marquant le passage d'un étudiant au statut de maître, se déroulaient encore de telles disputes. La *disputatio* n'était donc pas seulement une méthode d'enseignement et de recherche, elle avait également une place institutionnelle, rituelle et honorifique.

Il existe différents types de disputes :

1) Les disputes privées (*disputatio privata, in scholis propriis*), qui avaient lieu à l'intérieur de l'école, avec le maître, ses étudiants et son bachelier.

Ces disputes avaient lieu dans les centres religieux. L'ordre dominicain avait rendu cette méthode d'enseignement obligatoire. Ces disputes devaient être tenues obligatoirement par le maître avec ses étudiants. Il s'agissait, avec la lectio, d'un dispositif d'enseignement incontournable.

2) Les disputes ordinaires ou publiques (*disputatio publica ou ordinaria*) qui avaient lieu à l'Université, dans une des Facultés (Arts, Droit, Médecine, Théologie). Ces disputes étaient organisées à intervalles réguliers, avec un public élargi (les étudiants et bacheliers des autres maîtres ; les autres maîtres).

Tous les maîtres y étaient conviés (12 maîtres en faculté de Théologie à Paris au XIII^e siècle, par exemple), et même parfois certaines personnes extérieures à la Faculté comme des membres du clergé séculier. Les bacheliers prenaient part à la discussion, jouant le rôle de *respondens*, et le rôle de tous les intervenants est fixé.

Les cours étaient suspendus pour l'occasion, et la dispute pouvait durer trois heures (Bazan).

Ces dernières disputes étaient risquées, et servaient parfois de moyen de régler le compte d'un collègue (Cf. décembre 1255, où Guillaume de saint-Amour est venu contredire saint Bonaventure sur la pauvreté mendicante).

Ces disputes publiques pouvaient parfois prendre la forme de questions solennelles, les fameuses questions quodlibétiques, qui se tenaient deux fois par an, pendant le Carême et l'Avent, et pour lesquelles on interrompait le cours régulier de l'université (par exemple les *quodlibet* VII à XI de Thomas, à l'Université de Paris).

3) Les disputes quodlibétiques (*disputatio de quolibet* ou de *quodlibet* (du latin *quo* : « sur ce que », et *libet* : « il te plaît ») étaient la forme la plus solennelle de *disputatio*. Elles ne se tenaient qu'exceptionnellement dans l'année, voire tous les deux ou trois ans. Les maîtres d'une université se proposaient de répondre à toute question publique posée par l'assistance (*quaestiones quodlibetales*), dépassant pour l'occasion le cadre des seuls étudiants, auxquels pouvaient se joindre des clercs de tous ordres ou des maîtres d'autres universités. Les questions quodlibétiques pouvaient être assez libres, touchant le plus merveilleux, le plus intrigant, le plus brûlant des débats dans la discipline ou encore le plus prosaïque aussi parfois du réel.

Comme on le voit, les disputes pouvaient se produire entre le maître et ses étudiants, mais aussi entre maîtres ou encore avec une assistance publique non universitaire.

La question de l'unité littéraire des disputes est difficile à établir. Selon P. Mandonnet chaque article d'une question disputée (la question disputée se divise en articles) fournissait la matière d'une dispute. Selon Dondaine, c'est la question qui en déterminait l'unité. Les deux hypothèses soulèvent elles-mêmes de nombreuses difficultés, car si la dispute était menée sur base de la question, le nombre d'articles est parfois difficile à concilier avec une discussion réelle, même de trois heures (15 articles dans certaines questions de Thomas) ; si c'est l'article qui sert d'unité de référence, le nombre de disputes fait frémir (il en aurait fallu 253 pour le *De Veritate* de Thomas). La solution de Bazan est de considérer que l'unité de la dispute privée est l'article, l'unité de la dispute ordinaire (publique) est la question.



4. Le rôle de la dialectique et des autorités dans la *disputatio*

La dispute implique l'usage de la dialectique ou de la logique c'est-à-dire d'un raisonnement codifié par Aristote, puis par Boèce et par les traités de logique qui vont se succéder durant le Moyen Âge. Dire que le raisonnement de la dispute est dialectique ou logique, c'est dire qu'il n'est pas rhétorique : une dispute ne comporte pas d'éléments de persuasion, pas d'éléments censés introduire du *pathos* ; il s'agit, autant que faire se peut, d'un raisonnement brut. Aucune phrase ne cherche ainsi un contact avec le lecteur.

Le raisonnement logique fait appel à deux types d'arguments : les *rationes*, les raisons ou syllogismes valides que l'on va s'employer au fil des traités de logique à rendre de plus en plus techniques, et les *auctoritates*, les autorités, c'est-à-dire les citations d'auteurs anciens, des Pères de l'Église ou d'auteurs du premier Moyen Âge comme par exemple Boèce. La vérité des propos de ces autorités va de soi et leurs « sentences » sont utilisées comme des axiomes. Les sentences sont des propositions détachées d'un contexte et qui prennent une valeur universelle. Les pratiquants de la dispute ont donc l'habitude d'utiliser des phrases dans des démonstrations qui n'ont rien à voir avec ce que l'auteur démontrait à l'origine. On ne combat pas des idéologies, on combat des énoncés. Et retirer ces énoncés d'un ouvrage suffisait à régler la question de son hérésie.

Disputatio



5. Exemple de dispute

Question disputée de Thomas d'Aquin, *Summa Theologiae* Ia, q. 5, a. 1

Cette question a été écrite par Thomas, sur le modèle des *disputationes*. Elle est exemplaire et utile pour se préparer à l'exercice vivant car elle ramasse en plus court la structure classique de la *determinatio*.

Article 1 — Le bon et l'étant sont-ils identiques dans la réalité ?

Les autorités :

1. Il semble que le bon et l'étant diffèrent réellement, car Boèce dit : « Je vois que, pour les choses, être bonnes et être, c'est différent. »

2. Rien n'est actualisé par soi-même. Mais un étant est appelé bon en raison d'une actualisation reçue, d'après le *Livre des Causes*. Donc, le bon diffère réellement de l'étant.

3. Être bon comporte du plus et du moins ; être, non. Le bon diffère donc réellement de l'étant.

En sens contraire, S. Augustin écrit : « C'est dans la mesure où nous sommes, que nous sommes bons. »

Réponse :

Le bon et l'étant sont identiques dans la réalité ; ils ne diffèrent que pour la raison, et en voici la preuve. Ce qui fait qu'un étant est bon, c'est qu'il est attirant ; aussi le Philosophe définitif le bien : « Ce à quoi toutes les choses tendent. » Or, manifestement une chose est attirante dans la mesure où elle est parfaite ; car tous les étants aspirent à se parfaire. En outre, tout étant est parfait dans la mesure où il est en acte. Cela rend manifeste qu'une chose est bonne dans la mesure où elle est, car l'être est l'actualité de toute chose, comme on l'a vu précédemment. Ainsi est-il évident que le bien et l'étant sont identiques dans la réalité ; mais le terme « bon » exprime l'aspect d'attraction que n'exprime pas le terme « étant ».

Solutions :

1. Le bon et l'étant ont beau être identiques dans la réalité, du moment qu'ils diffèrent notionnellement, ce n'est pas de la même manière qu'une chose est dite être purement et simplement, et être bonne. « Étant », à proprement parler, se dit de l'« être en acte » ; et l'acte lui-même se dit par rapport à la puissance : il suit de là qu'une chose est dite être, purement et simplement, en raison de ce par quoi elle est premièrement distincte de ce qui est seulement en puissance. Cela, pour n'importe quelle chose c'est l'être substantiel, de sorte que c'est en raison de son être substantiel qu'une chose quelconque est dite purement et simplement être. En raison des actes qui se surajoutent à ce premier, une chose est dite être à quelque égard seulement ; l'être blanc, par exemple, ne supprime pas purement et simplement le « être en puissance », puisque cela arrive à une chose qui existe déjà actuellement. A l'inverse, bon exprime l'aspect de perfection, puisque c'est la perfection qui est attirante ; et en conséquence, ce qu'exprime ce terme, c'est l'idée d'achèvement. Aussi ce qui est en possession de sa perfection dernière sera-t-il dit bon absolument. Quant à ce qui n'a pas la perfection qu'il devrait avoir, bien qu'il ait quelque perfection selon qu'il est en acte, il ne sera pas dit parfait absolument, ni par conséquent bon absolument, mais seulement sous un certain rapport.

Ainsi, selon son être premier et fondamental, qui est l'être substantiel, une chose est dite être au sens absolu du mot, et bonne seulement en un sens relatif, en tant qu'elle est être. Mais, selon son acte dernier, alors qu'elle achève sa perfection, une chose est dite être sous un certain rapport, et bonne absolument. C'est ce que veut dire Boèce, et quand ce philosophe affirme que dans les choses, autre est leur bien, autre est leur être, il faut l'entendre de l'être et du bien pris absolument tous deux ; car l'être pris absolument est obtenu par l'acte premier et substantiel des choses, et le bien pris absolument par leur acte ultime ou parfait. Toutefois, l'acte premier comporte aussi un certain bien, et l'acte dernier un certain être.

2. Il est vrai que le bien informe l'être, si on l'entend du bien pris absolument, selon son acte ultime.

3. Et de même, le bien ainsi compris, comme un acte surajouté, comporte évidemment du plus ou du moins, par exemple plus ou moins de science, plus ou moins de vertu, etc.



Le jeu « Disputatio »

Matériel du jeu

Des fiches citations (argument d'autorité)

Des fiches rôles : les opposants (*opponens*) ; les soutenant (s) (*respondens*), le bachelier, le maître (1/*determinatio*), le maître (2/examen formel et critique de la correction des raisonnements)

Des cartes procédure CCC : Concéder/ Contredire/ Compléter

Des cartes DD complémentaires à celles-ci : Définir/Dénoncer un sophisme

Et un déroulement du jeu.

Mise en place du jeu

Présentation du schéma général d'une *disputatio* et explication des rôles.

Distribution des rôles.

Distribution des citations (autorités) : les bacheliers sont en charge de les ordonner et de les reformuler sous la forme d'arguments ; les autres intervenants doivent également les reformuler de manière synthétique sur une feuille de papier, car ces autorités peuvent intervenir à tout moment de la dispute, et il faut pouvoir leur répondre.

Préparation, par chacun, des arguments pour et contre.

Disputatio (cf. déroulement).

Déroulement du jeu

Climat

L'heure est au climat serein des débats et à la bienveillance. On parle de la dimension démocratique des discussions à visée philosophique pour faire droit à l'écoute, à la charité herméneutique. Rien de tel dans la *disputatio*. La rupture temporelle engagée dans le retour à une méthode médiévale implique aussi une rupture avec les intentions pédagogiques actuelles. Les disputes médiévales pouvaient en effet être très vives, et un répondant ne devait pas attendre qu'un opposant ait fini de donner son argument pour rétorquer : les « *sed contra* » que l'on trouve dans les textes en sont le signe. Ils avancent alors des contre-objections aux objections des opposants, obligeant par exemple l'opposant à préciser et améliorer son argumentation. On a des images de la *disputatio* dans l'art, notamment celle d'une muse qui tient une tête de chien qui aboie, attestant de cette « violence verbale ». Les disputes étaient assimilées à des aboiements. C'est un imaginaire guerrier qui est ainsi véhiculé par le terme *disputatio* ; il peut être maintenu, voire encouragé, dans la joute orale !

Attention, cependant, l'opposition franche et emportée ne peut devenir pour autant rhétorique : pas d'argument adressé contre la personne et pas de séduction du public. Il s'agit bien de rester dans les formes du syllogisme valide...

Les étapes du jeu

Cette pratique universitaire s'est figée en une sorte de rituel, dont il faut aussi garder l'esprit. Une dispute suppose un *respondens, un opponens, une determinatio* magistrale et une réponse aux objections ; elle suppose aussi un public. La dispute est divisée en position, opposition, réponse. Le jeu suivra ces divers moments de la dispute.

Le maître énonce la question disputée du jour, celle-ci est une question fermée, qui implique une prise de position tranchée : pour ou contre.

Il prend ensuite position, sans argumenter.

Il énonce enfin un certain nombre de citations, sans expliquer davantage le lien entre ces citations et sa position. Ces citations sont divisées en deux temps : « il semble que oui » ; « en un sens contraire ».

QUOD NON

C'est d'abord à un opposant d'intervenir pour prendre la position opposée à celle du maître (CONTRA) « Je ne suis pas d'accord » et il propose une argumentation de la thèse opposée, fondée sur un raisonnement et des autorités.

Il est impératif de jouer régulièrement des cartes citations. Il ne s'agit alors pas seulement de les énoncer comme si elles parlaient d'elles-mêmes. Il est impératif d'expliquer le sens qu'on leur donne et/ou la conclusion qu'on en tire.

Tous les joueurs qui interviennent en suite doivent toujours le faire en lien avec l'intervention du joueur précédent : il leur faudra donc toujours jouer une carte CCC en début de tour. Cette carte oblige l'intervenant à reprendre ce qui vient d'être dit par le précédent. Il est donc interdit de revenir à la question initiale ou à un propos antérieur, sans avoir d'abord pris position clairement sur ce qui vient d'être avancé.

Ce peut être soit un opposant (qui peut contredire un autre opposant, mais doit défendre la même thèse), soit un soutenant (**QUOD SIC**).

On privilégie cependant une phase CONTRA (contre) d'abord, puis une phase PRO (pour). Cette deuxième phase s'appelle aussi QUOD SIC, en référence à l'ouvrage fondateur de la disputatio : le Sic et Non d'Abélard.

Les cartes DD sont une sorte de bonus (on pourrait considérer qu'il faut avoir le moins de cartes possibles dans son jeu à la fin et qu'on gagne donc à les utiliser en plus des cartes CCC, pour préciser les erreurs de raisonnement ou définir les termes).

Les rôles et leurs missions

Respondens

Le répondant soutient la thèse du maître, dont il est d'ailleurs le bachelier (il est donc supposé mieux formé, notamment à l'art logique, que l'*opponens*). Il n'intervient qu'après un *opponens*. Il peut soit intervenir assez rapidement pour obliger l'*opponens* à préciser sa contre-argumentation ou pour répliquer. Il peut aussi attendre l'ensemble des contre-arguments à la thèse du maître.

Opponens

Il contre la thèse du maître. C'est un étudiant, éventuellement d'un autre maître. Il doit toujours utiliser prioritairement un argument de raison (un raisonnement valide), et éventuellement s'appuyer sur un argument d'autorité.

Magister

Le magister (1) ouvre la séance en énonçant la question disputée, présentant les autorités en sens différents et en donnant sa position, sans l'argumenter. Il clôture la dispute en donnant sa détermination sous la forme d'une synthèse des arguments pour et contre, en donnant sa solution. Ces arguments seront numérotés. Il répond enfin aux objections avancées contre sa propre thèse qu'il a retenues dans sa synthèse.

Sa *determinatio* doit être articulée aux trois CCC : il concède certaines choses, il en contredit d'autres et il introduit une précision sur d'autres enfin. Elle doit également d'appuyer sur des définitions : il s'agit de préciser le sens des termes qui justifient sa solution. Il ne dénoncera pas les sophismes (c'est le rôle de l'autre maître et du public, pour éviter de cumuler des missions, chacune déjà bien difficile à remplir car nous ne sommes plus exercés comme l'étaient les médiévaux), mais il doit respecter

la structure syllogistique (X a dit que, Or..., donc). Il peut reprendre les réponses déjà produites dans la dispute par son bachelier (*ad primum, ad secundum, etc.*). Il peut en proposer d'autres. Il n'est pas tenu de respecter l'ordre des arguments ou leur longueur ; il peut en changer l'ordre, en déployer certains et surtout en ajouter d'autres.

Le maître (2) conclura la discussion avec la mission de synthétiser en soulignant les erreurs de raisonnement (surtout dans les positions opposées à la sienne, évidemment). Il justifie lui aussi sa position initiale (commune avec le maître 1), mais cette fois en s'attaquant plutôt à la réfutation de celle-ci et à la validité des raisonnements sur lesquels elle s'est construite. Il doit donc être particulièrement apte à repérer les sophismes. C'est lui qui peut donner raison (ou pas) au jugement du public. Ce rôle peut être remplacé par celui du public, qui a la même fonction, sans l'assise logique du maître.

Publicum

Il y a toujours un public dans une *disputatio*. Pas de raison, donc, de s'en passer dans le jeu. Dans certaines *disputatio* ultérieures, le public devient même une sorte de juge qui, parfois se confond avec le maître. Le public jugera donc ici spécifiquement de la qualité du raisonnement des deux parties, opposants et répondants, avant l'intervention du maître, lequel pourra par conséquent tenir compte de ses réactions pour sélectionner ses arguments. Attention, c'est bien le raisonnement et les erreurs de raisonnement qu'il s'agit d'évaluer.

Les cartes de jeu

La carte argument d'autorité

Il s'agit ici d'utiliser une citation, qui ne doit pas être reprise littéralement : on peut la paraphraser. Elle ne peut servir d'appui comme si l'autorité pensait à notre place. Elle doit être intégrée dans un raisonnement : **Machin dit que..., or..., donc.**

Cette carte vient toujours **après une carte « argument par la raison »**.

Cette carte est justifiée par l'usage des arguments d'autorité dans la *disputatio*. Bien que la forme canonique des disputes commence par une liste des opinions des autorités, *pro et contra*, on remarque cependant que la tendance générale est de donner davantage de poids à l'argumentation par la raison. Il est intéressant de mentionner ainsi que le maître, dans sa *determinatio*, ne recourait jamais aux autorités de la Bible ou des Pères pour prouver sa véracité. Les autorités peuvent au plus intervenir à titre de confirmation des arguments, mais pas dans le cœur même de l'argumentation.

La carte argument par la raison

Il s'agit ici de produire des syllogismes valides. Le syllogisme prend classiquement la forme : **Ceci, Or..., Donc...** (Tous les hommes sont mortels, Or Socrate est un homme, donc Socrate est mortel).

Cette carte est justifiée par l'importance dans une *disputatio* de la validité formelle des raisonnements.

Les cartes CCC

On doit utiliser ces cartes en début de tour. Elles permettent de prendre position par rapport à l'intervention précédente : est-ce que je concède, contredis ou complète ce qu'a dit l'étudiant précédent ?

Concession : un argument peut être concédé s'il n'y a pas de contre-argument. Le maître peut noter ces concessions, soit pour y revenir et les critiquer, soit pour considérer que l'argument concédé est définitif.

Contradiction : tout argument avancé est en droit susceptible d'être contredit – selon les règles logiques de validité des syllogismes ; un argument peut d'ailleurs être réfuté sur son fond ou sur sa forme.

Complément : tout argument est susceptible d'être complété et nuancé, soit pour être confirmé après une objection, soit pour être contredit. La forme la plus simple de nuance à apporter est de définir plusieurs sens des termes (par exemple, on peut entendre « intention seconde » de trois manières, de la première manière, etc).

Expressions à utiliser

Il ne suffit pas de jouer la carte, il faut utiliser également une expression qui manifeste l'opération qu'on fait subir à l'argumentation préalable. Voici quelques expressions :

Concession simple : je concède cela (préciser ce qu'on concède et pourquoi)

Concession relative :

Je reconnais que..., mais ...

Bien que ce que tu dis..., néanmoins...

Je suis d'accord avec cela, mais...

Tu as raison de dire que..., cependant...

Contradiction :

Position contraire argumentée

Contre ce que tu viens de dire, je soutiens que...

Au contraire ! X dit que... parce que...

Au contraire ! ...

Il est évident que ce n'est pas le cas : ... (preuve)

Contre-arguments liés à la forme du raisonnement

Si tu soutiens que..., alors...

(deux cas de figure : montrer que la conséquence du raisonnement est inacceptable, ou montrer que le raisonnement de l'adversaire est contradictoire)

La forme de ton raisonnement n'est pas valide : ...

Nuances

J'é mets un doute sur ce que tu dis. En effet...

(+ voir concession relative)

Complément :

Le terme/concept X peut s'entendre de deux/trois/quatre façons : de la première manière..., de la seconde..., etc

On peut ajouter un autre motif/argument pour défendre la même position

Les cartes DD (Définir/Dénoncer un sophisme)

Certaines habiletés de pensée apparaissent avec une régularité telle dans la *disputatio* médiévale que nous souhaitons en provoquer l'exercice régulier en ajoutant des cartes spécifiques qui y correspondent. Nous en préservons deux, structurantes pour l'exercice.

Ainsi, l'évolution d'une dispute passe très fréquemment par des réajustements de définitions ; c'est régulièrement dans la mesure où on entend un mot clef de la dispute dans un sens différent de celui d'un opposant qu'on argumente dans un sens lui aussi divergent.

Il est également classique de dénoncer un sophisme. L'art de la *disputatio* est en effet un art de l'usage logique du raisonnement, dont la validité doit constamment être examinée.

Ces cartes correspondent aux deux exercices dérivés de la dispute : les « disputes obligationnelles », où l'on « oblige » des étudiants à développer une controverse en partant d'une contrainte linguistique (par exemple, donner un sens différent à un mot du langage courant) pour vaincre l'adversaire et les *sophismata*, propositions qui comportent une ambiguïté et dont on ne peut dire si elles sont vraies ou fausses qu'en analysant leur domaine de validité. Le but de ces exercices scolaires étaient de préciser les conditions de vérité d'une proposition. Là encore, c'était la logique qui primait. L'usage que nous en proposons est souple (surtout pour les *sophismata*), dans la mesure où nous sommes très (très !) peu formés à utiliser les règles du syllogisme.

Les citations

La *disputatio* du jour porte sur un thème en particulier, soumis à la controverse. Nous proposons cette question à disputer : le travail est-il un asservissement ou plutôt au contraire un accomplissement ?

Il va de soi cependant que le choix des citations gagne à être fait en lien avec les textes vus préalablement en classe, de façon à respecter l'articulation qui existait dans l'université médiévale entre la *lectio* et la *disputatio*. La *disputatio* est alors un dispositif permettant l'appropriation par les élèves des autorités dans un débat vivant. C'est une étape délicate pour les élèves et souvent faiblement travaillée dans un *cursus* scolaire ; l'exercice d'appropriation le plus régulièrement pratiqué de nos jours est écrit et non oral, c'est la dissertation philosophique, qui requiert également

l'appui sur des citations. Or, c'est précisément dans l'oralité d'une dispute vive qu'une appropriation plus réelle, moins artificielle peut-être, peut s'opérer.

Le choix des citations

Quel genre d'autorités avons-nous aujourd'hui ? Est-ce juste de n'indiquer que des citations de philosophes, comme s'ils constituaient aujourd'hui une autorité légitime, et peut-être même la plus légitime sur la question qui nous occupe ? C'est peu probable. Il est nécessaire ici de prendre un parti. Nous l'avons choisi d'une façon ludique, en déterminant une hiérarchie des autorités qui correspondent peut-être à celle du sens commun, pour qui Elon Musk est plus légitime à s'exprimer sur le travail que Platon (qui c'est finalement ? Et a-t-il seulement jamais travaillé vraiment ?). En dessous de l'autorité des philosophes, nous avons placé l'autorité des sciences sociales, qui peinent à trouver quelque légitimité.

Comment faire jouer ces différentes autorités ?

De la même façon, dit à la grosse louche..., qu'il y avait Dieu, les Pères de l'Eglise et les Philosophes, et surtout Le Philosophe (Aristote) au Moyen Âge, on peut chercher à faire jouer aux autorités philosophiques et à celles des sciences sociales le rôle singulier joué par Aristote dans la disputatio thomiste : tout l'enjeu est de savoir comment préserver toutes les autorités même quand elles défendent des idées apparemment opposées... De la même façon qu'il était difficile de combiner Aristote et Augustin, il sera ainsi probablement difficile de combiner Elon Musk et Marx... à vous de jouer.

Les citations autour du travail

Autorités religieuses

« Dieu a posé le travail pour sentinelle de la vertu. » Napoléon Bonaparte, *Les maximes et pensées* (1769-1821)

« À l'homme Elohim dit : 'Parce que tu as écouté la voix de ta femme et que tu as mangé de l'arbre au sujet duquel je t'avais donné un ordre en disant :: Tu n'en mangeras pas ! maudit soit le soi à cause de toi ! C'est dans la souffrance que tu te nourriras de lui tous les jours de ta vie'. » Dieu, *Genèse*, Ch III., 17.

« L'oisiveté est la mère de tous les vices. » Dieu, *L'Ecclésiaste*, c. 33. v. 29

« L'oisiveté est mère de tous les vices mais le travail n'en est pas pour autant père de toutes les vertus. » Grégoire Lacroix, *On ne meurt pas d'une overdose de rêve* (2013)

« Si la société a le droit de poursuivre et de punir le meurtrier, elle a le même droit de poursuivre et de punir le travail homicide, le travail qui abrège la vie de l'homme, qui estropie l'enfant, le travail qui déforme la femme, qui fait dégénérer l'espèce et déchoir les nations. Dans ce cas, ce n'est point la liberté, c'est le crime qu'elle frappe, c'est l'attentat à l'humanité qu'elle venge. » Émile de Girardin, *Les pensées et maximes* (1867)

« Le propre du travail, c'est d'être forcé. » Alain, *Arts et les Dieux* (1943)

« Ceux qui croient et font des travaux utiles, ce sont eux les meilleurs de tous les êtres créés. » Dieu, *Sourate* 98, v. 7 du Coran.

Autorités philosophiques

« Dire que le travail et l'artisanat étaient méprisés dans l'antiquité parce qu'ils étaient réservés aux esclaves, c'est un préjugé des historiens modernes. Les Anciens faisaient le raisonnement inverse : ils jugeaient qu'il fallait avoir des esclaves à cause de la nature servile de toutes les occupations qui pourvoient aux besoins de la vie. C'est même par ces motifs que l'on défendait et justifiait l'institution de l'esclavage. » Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, 1961, pp 95-96, Pocket, 1961, p. 127 – 128.

« Le travail, disent les économistes, est la source de toute richesse. Il l'est effectivement conjointement avec la nature qui lui fournit la matière qu'il transforme en richesse. Mais il est infiniment plus encore. Il est la condition fondamentale première de toute vie humaine, et il l'est à un point tel que, dans un certain sens, il nous fait dire : le travail a créé l'homme lui-même. » Marx et Engels, « Le rôle du travail dans la transformation du singe en homme », in *Oeuvres choisies*, t.3, p.66-70.

« Chercher un travail pour le gain, c'est maintenant un souci commun à presque tous les habitants des pays de civilisation ; le travail leur est un moyen, il a cessé d'être un but en lui-même : aussi sont-ils peu difficiles dans leur choix pourvu qu'ils aient gros bénéfice. Mais il est des natures plus rares qui aiment mieux périr que travailler sans joie ; des difficiles, des gens qui ne se contentent pas de peu et qu'un gain abondant ne satisfera pas s'ils ne voient pas le gain des gains dans le travail même. » Nietzsche, *Le Gai Savoir*, I, § 42.

« On se rend maintenant très bien compte, à l'aspect du travail — c'est-à-dire de ce dur labeur du matin au soir — que c'est là la meilleure police, qu'elle tient chacun en bride et qu'elle s'entend vigoureusement à entraver le développement de la raison, des désirs, du goût de l'indépendance. » Nietzsche, *Aurore*, livre III, § 173.

« Les éléments essentiels de l'attitude que nous avons alors appelée 'esprit du capitalisme' sont précisément ceux que nous avons trouvé être le contenu de l'ascétisme » Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, 1920, Plon 1964 p. 248 250.

L'autorité des sciences-sociales

1/ Psycho clinique du travail

« Le travail est toujours une mise à l'épreuve de la subjectivité, dont cette dernière sort accrue, agrandie ou, au contraire, rétrécie, meurtrie. Travailler constitue pour la subjectivité une épreuve qui la transforme. Travailler c'est non seulement produire, c'est aussi se transformer soi-même et, dans le meilleur des cas, c'est une occasion offerte à la subjectivité de s'éprouver elle-même, voire de s'accomplir. » (Christophe Dejours)

2/ Anthropologie

« (...) les Achuar ne disposent d'aucun terme ou notion qui synthétiserait l'idée de travail en général, c'est-à-dire l'idée d'un ensemble cohérent d'opérations techniques visant à produire tous les moyens matériels nécessaires à leur existence. La langue ne comporte pas non plus de termes désignant des procès de travail au sens large, comme la chasse, l'horticulture, la pêche ou l'artisanat et nous nous trouvons d'emblée confrontés au problème de l'intelligibilité de catégories indigènes qui découpent les procès de travail d'une façon tout à fait distincte de la nôtre.

Le lexème indigène dont le champ sémantique est le plus proche d'un des usages contemporains du mot travail est takat, la forme substantive du verbe taka, qui désigne une activité physique pénible, mobilisant un savoir-faire technique et la médiation d'un outil. Le takat est donc un mode de la pratique dont le travail horticole fournit le modèle sans en épuiser les significations ; mais il est aussi une qualité personnelle, inégalement répartie entre les individus, et qui semble douée d'une certaine autonomie. On dit, en effet, « mon travail travaille » avec le sens de « je suis poussé au travail, je suis agi par ma qualité de travailleur », devant par là entendre que l'agent est d'une certaine façon extérieur au domaine de la volonté. Cette conception du travail comme attribut de la personne dérive naturellement d'une situation dans laquelle il existe une inséparabilité conceptuelle du travail et du travailleur, le travail ne faisant pas l'objet d'un échange. » (Philippe Descola, *La nature domestique*, p. 367-368).

3/ Philosophe féministe

« Qu'est-ce que le mode de production patriarcal ? C'est justement l'extorsion, par le chef de famille, du travail gratuit des membres de sa famille. C'est ce travail gratuit réalisé dans le cadre social – et non géographique – de la maison que j'appelle le travail domestique. » (Christine Delphy)

4/ Économistes

« Le travail n'est pas une essence : sa définition varie dans le temps et dans l'espace. (...) Si l'on désigne comme « activité » l'action de production de biens et services, et « travail » la part de cette activité à quoi une valeur économique est attribuée, avec son expression monétaire, le travail est la part de notre activité qu'une institution transforme légitimement en travail. (...) Ce que nous appelons « travail » aujourd'hui, est-ce la part de notre activité menée dans l'emploi ou dans le salaire à vie ? L'emploi est une institution capitaliste. Qualifier le poste de travail, en faire le support du salaire, c'est nier que le travailleur soit le titulaire de la qualification et en permanence donner la maîtrise du travail à l'employeur et donc à l'actionnaire, posés comme les seuls acteurs de l'économie. » (Bernard Friot)



Compléments : les *sophismata*

Nous l'avons dit, la pratique de la *disputatio* s'accompagnait d'exercices supplémentaires, les *sophismata* notamment, nécessaires à former les réflexes logiques en jeu dans la discussion vive pour qu'elle reste dialectique. Nous n'avons pas voulu jusque-là nous contraindre à respecter la logique formelle parce qu'elle nous est devenue assez étrangère. Nous n'allons pas pouvoir reprendre la formation que donnent des années à travailler sur les diverses formes de syllogismes valides (*baraba*, *celarent*, *darii*, *ferio*, etc., pour les connaisseurs), mais quelques précisions s'imposent néanmoins pour travailler réellement l'art logique du raisonnement. Ces précisions sont utiles à la fois pour les participants à la *disputatio* et pour le public qui ne peut juger de la qualité de l'argumentation sans un minimum de lumière.

L'argumentation se présente toujours sous la forme d'un raisonnement : les prémisses (qui sont les arguments) fondent la conclusion (à savoir l'idée qu'on cherche à soutenir par des arguments). Si on veut évaluer l'argumentation, en réalité, il faut donc évaluer le raisonnement (est-il formellement valide ? C'est-à-dire peut-on conclure de ces prémisses-là cette conclusion-là) et les prémisses (sont-elles vraies ?). Car c'est à la fois la valeur des prémisses et la qualité du lien entre ces prémisses et la conclusion, qui permet de déterminer la qualité d'une argumentation. Nous y reviendrons plus loin, dans la rubrique 3 : critères pour évaluer un argument.

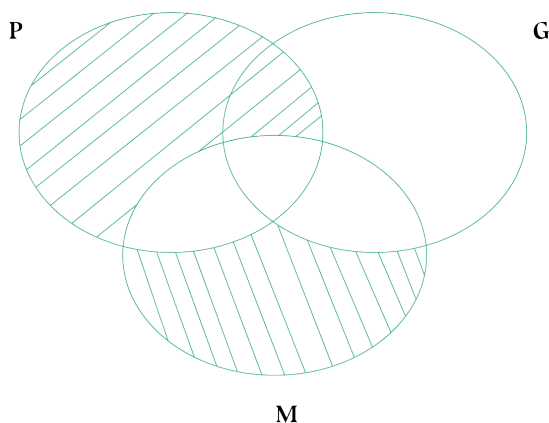
Le raisonnement de base peut être formalisé en syllogisme. Le syllogisme est un raisonnement comprenant deux prémisses (la majeure, qui contient le moyen terme – M – et le grand terme – G –, la mineure, qui contient le petit terme – P – et le moyen terme) et une conclusion qui en découle. La première forme du syllogisme (appelé *barbara* par les scolastiques reprenant la logique d'Aristote) est la suivante :

Prémisse majeure : Tous les M sont des G

Prémisse mineure : Tous les P sont des M

Conclusion : Donc Tous les P sont des G

On peut représenter ce syllogisme à l'aide des diagrammes de Venn :



Exemple :

Tous les hommes sont mortels

Tous les Belges sont des hommes

Donc, tous les Belges sont mortels.

Insistons sur le fait que la validité du raisonnement n'assure pas la vérité de la conclusion. Il faut bien sûr que les deux prémisses soient vraies. Par exemple, le raisonnement suivant est valide, mais la fausseté de la majeure entraîne la fausseté de la conclusion :

Tous les hommes sont des gastéropodes

Tous les Belges sont des hommes

Donc, tous les Belges sont des gastéropodes

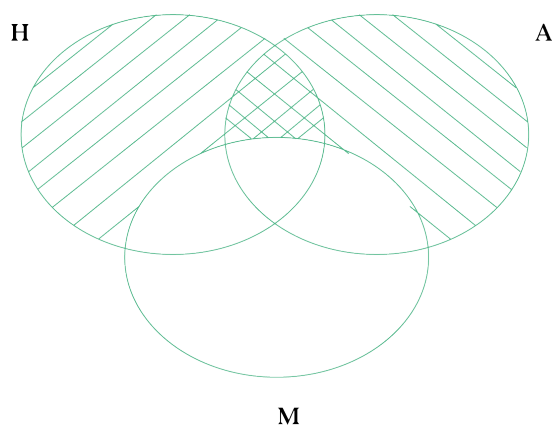
Dans le même ordre d'idée, il ne faut pas supposer qu'un raisonnement est valide sous prétexte que la conclusion est vraie. Une conclusion vraie peut en effet être énoncée à la suite d'un raisonnement non valide, elle n'est tout simplement pas démontrée :

Tous les hommes sont mortels

Tous les animaux sont mortels

Donc, tous les hommes sont des animaux

Les deux prémisses et la « conclusion » sont indubitables, mais le raisonnement n'est pas valide : on ne peut rien conclure des deux prémisses. On n'a donc pas établi la thèse selon laquelle les hommes sont des animaux. Les diagrammes de Venn peuvent nous aider à nous en convaincre :



Critères pour évaluer un raisonnement

Un raisonnement est valide indépendamment de la valeur de vérité de ses prémisses. Il assure (seulement) que, si les prémisses sont vraies, la conclusion l'est aussi, mécaniquement. D'une manière générale, il importera donc, lorsqu'on veut évaluer une argumentation, d'une part, de vérifier le lien entre les prémisses et la conclusion, c'est-à-dire la validité du raisonnement et, d'autre part, de s'assurer de la vérité des prémisses.

Sans être grand logicien, une procédure rigoureuse peut vous permettre d'évaluer la valeur générale du raisonnement qui vous est proposé. Vous pouvez prêter attention à ces trois éléments :

1° Le lien argument-thèse

Les prémisses permettent-elles d'inférer la conclusion ? A-t-on vraiment établi ce que l'on voulait établir ? Les prémisses donnent-elles du poids à la conclusion ? En donnent-elles suffisamment ? Le lien est suffisant quand les prémisses entraînent la conclusion.

2° La vérité des prémisses

Les prémisses sont-elles acceptables ? Résistent-elles à un examen critique (idéalement à l'examen critique d'une collectivité acceptant de jouer le jeu de la vérité et non de l'intérêt) ? Sont-elles vraies ?

Un premier critère de la vérité est la concordance avec les faits (sachant qu'un contre-exemple suffit à invalider une proposition). Ce critère est valable pour les jugements qui portent sur les faits et sont donc vérifiables par l'observation et l'expérimentation. Lorsque ce critère de vérité ne peut pas jouer, par exemple pour les jugements d'évaluation ou de prescription, on examine plutôt la cohérence : on ne peut accepter une proposition si elle est en contradiction avec une autre que nous avons également acceptée.

3° Mise au jour des prémisses cachées et des présupposés

Puisqu'on n'exprime pas toujours les prémisses que l'on tient pour acquises, il peut être utile de les mettre au jour. Tous ces présupposés peuvent effectivement être vrais ou faux. Ils méritent donc d'être mis au jour et évalués.

La recherche des présupposés est importante parce qu'elle permet d'aller vers la source de nos opinions. Mais elle est difficile aussi parce que cette source nous est souvent cachée. Pour vous aider dans ce travail, nous vous proposons trois types de présupposés.

Niveau d'examen : le raisonnement

1) Le présupposé formel ou le sous-entendu :

On pourrait parler ici effectivement de sous-entendu (ou de prémisses implicites) plutôt que de présupposé pour le distinguer du niveau d'examen de la proposition présentée ci-dessus. Il s'agit ici de repérer une étape implicite dans un raisonnement, qui est éludée et sous-entendue (de sorte qu'on la considère comme allant de soi – ce qui est parfois dommage).

Ce sous-entendu s'appelle « formel » parce qu'il renvoie à la logique et à ses exigences formelles de liens de validité entre prémisses et conclusion. Il arrive assez régulièrement dans un raisonnement qu'une des prémisses soit sous-entendue.

Exemple : « Je ne peux pas être ami avec Julie parce que c'est une fille et je suis un garçon ».

Le présupposé est donc : « Les garçons et les filles ne peuvent être amis ».

Le présupposé formel est l'étape du raisonnement manquante pour que celui-ci soit valide. Et la proposition qui est sous-entendue peut elle-même être un présupposé théorique ou un présupposé contextuel que nous allons maintenant définir.

Niveau d'examen : l'idée ou la phrase

2) Le présupposé contextuel ou factuel : certaines idées reposent sur des situations ou événements particuliers. « As-tu cessé enfin de battre ta femme ? » contient un énorme présupposé, c'est que tu bats ta femme ! On dit qu'il est contextuel parce qu'il renvoie à un état de fait. « Veux-tu fermer la porte » présuppose que la porte est ouverte.

3) Le présupposé théorique ou doxique : « Dieu a-t-il une barbe ? » suppose que Dieu existe, qu'on se le représente sous une forme humaine et particulièrement sous la forme d'un homme. On appelle ce présupposé théorique, parce qu'il repose sur une certaine conception, ici religieuse, du monde. La question : « Quelle conception du temps enseigne-t-on à nos enfants ? » suppose que nous ayons une certaine conception du temps, et que nous l'enseignons de fait à nos enfants. Cet exemple permet de souligner que les questions contiennent elles aussi des présupposés et qu'il est d'autant plus indispensable de les interroger que la question enferme la réponse dans ses bornes parce qu'on est tenté d'y répondre plutôt que d'envisager sur quelles idées préalables, éventuellement discutables, elle repose.



Bibliographie

Bazan, Dondaine, Mandonnet, Glorieux, Brouwer (introduction au *De veritate*, très claire) ; Olga Weijers ; voir aussi le document suivant, en latin : <https://books.google.be/books?id=4rNFDpyDsz4C&pg=PA1381&dq=disputatio+concessio+contradictio&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwjpm4Oj59rAhXE-JFAKHQjTDMQQ6AEIKjAA#v=onepage&q=disputatio%20concessio%20contradictio&f=false>

Olga Weijers, *La disputatio dans les Facultés des Arts*

<https://books.google.be/books?id=tjFPAQAAMAAJ&pg=PA139&dq=olga+weijers+ordre+des+arguments+dans+la+disputatio&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwio9o0Gr9rAhXIJFAKHs0Q6AEIK-DAA#v=onepage&q=olga%20weijers%20ordre%20des%20arguments%20dans%20la%20disputatio&f=false> (très clair, taper dans google books « olga weijers ordre des arguments dans la disputatio »)

Béatrice Périgot, « Antécédents : de la disputatio médiévale au débat humaniste », *Memini*, 11/2007, p. 43-61 (présentation générale bien faite et succincte de la disputatio), en ligne : Antécédents : De la disputatio médiévale au débat humaniste (openedition.org)

Dispute de Thomas d'Aquin (De malo)

Petit livre très clair qui reprend le *De malo* et la description de la dispute :

<https://books.google.be/books?id=PJ5Wbdb54PQC&pg=PA15&dq=d%C3%A9roulement+disputatio+thomas&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwieqJ6su9rAhVJbVAKHdHLAswQ6AEINzAC#v=onepage&q=d%C3%A9roulement%20disputatio%20thomas&f=false>